

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 15/PFU/286671
Réf DMS : HV/2264-0001/19/2010-446PU
Réf CRMS : AVL/KD/SBK-3.1/s.495_DU
Annexe : copie du recommandé
adressé à la Commune de Schaerbeek

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Parc Josaphat.

Pose d'une clôture autour de deux pelouses et à l'arrière du kiosque à musique.

Complément d'informations

(Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.)

En réponse à votre courrier du 10 février 2011 sous référence, réceptionné le 11 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 février et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pu se prononcer dans l'état actuel du dossier et elle a demandé un complément d'information précisé ci-dessous.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat (Art. 177, § 2), celui-ci devra être soumis à l'Assemblée de la CRMS au plus tard en sa séance du 27 avril 2011. Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude préalable de ces nouveaux éléments du dossier, la Commission demande que le complément soit déposé, en cinq exemplaires, en ses locaux avant le 20 avril 2011.

Un exemplaire devra également être transmis à Monsieur H. Vanderlinden de la Direction des Monuments et des Sites (CCN / 7^e étage – rue du Progrès 80/bte 1 à 1035 Bruxelles).

En l'absence des compléments d'information demandés dans les délais impartis, l'avis de la Commission sera déclaré défavorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).

A. de SAN
Présidente f.f.